

## **Compte rendu du conseil municipal du 15 septembre 2017 valant procès-verbal**

**Présents :** Michel BRUNET, Yves BERNARD, Christian PERRIN, Françoise PIRAT, Severine AUBRY CAPOULADE, Christine FAVIER, Jean-Yves BOUILLOUX, Christelle BERTOLOTTI, Noël MALLINJOURD,

**Excusés :** Agnès BONNAND (pouvoir donné à Françoise PIRAT), Marie-Claire DOUAY (pouvoir donné à Michel BRUNET), Sébastien MANSION BERJON, (pouvoir donné à Yves BERNARD),

**Absents :** Eric DARBON, Corinne LE DAULT GERAT, Gilles PEISSON

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Mme Séverine AURBY CAPOULADE est désignée secrétaire de séance.

### **2. Approbation du procès-verbal faisant office de compte du conseil municipal du 21 juillet 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte rendu.

### **3. Approbation du procès-verbal faisant office de compte du conseil municipal du 7 août 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte rendu.

### **4. Attribution des marchés pour la construction d'un équipement d'accueil pour le club de football**

Monsieur le Maire a informé qu'il conviendrait de reporter ce point de l'ordre du jour à une prochaine séance.

En effet, après ouvertures des plis, il s'avère que le montant des travaux dépasse l'estimation qui avait été faite. Ainsi, il est proposé de ne pas retenir certains travaux comme les peintures intérieures, le bar et le carrelage. Ces travaux pourraient être pris en charge directement par le club intercommunal de football. Monsieur le Maire a indiqué avoir rencontré le Président du Club qui a approuvé la réalisation de ces travaux par leur propre moyen.

Le maître d'œuvre revoit les offres des entreprises dans ce sens.

### **5. Adhésion au contrat d'assurance risque statutaire du centre de gestion**

Monsieur le Maire a indiqué que suite à la consultation lancée par le centre de gestion pour l'assurance risque statutaire, c'est le Cabinet Gras Savoie Rhône Alpes avec la compagnie d'assurance CNP qui a été retenu. Après comparaison avec notre contrat actuel, leur offre s'avère plus avantageuse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à adhérer au contrat collectif conclu par le centre de gestion avec la Société Gras Savoye.

## **6. Décision Modificative**

Monsieur le Maire a présenté le projet de décision modificative n°5.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à réaliser les virements de crédits nécessaires.

## **7. Redevance d'occupation du domaine public provisoire**

Monsieur le Maire a rappelé qu'une délibération avait été prise le 11 décembre 2015 pour instituer cette redevance, mais qu'il conviendrait de la modifier afin de charger le SIEA d'assurer pour le compte de la commune, la perception des montants correspondants pour le reverser à la commune par la suite.

### **Informations diverses :**

- Opération brioches le 7 et 8 octobre 2017

Madame PIRAT, Madame BONNAND et M. MANSION BERJON se charge d'organiser cette opération brioche sur le marché le dimanche 8 octobre 2017.

- Lecture du mail du Président du comité des fêtes concernant la fête patronale
- Lecture des remerciements des jeunes agriculteurs de l'Ain
- Invitation de la communauté d'agglomération au Vincuit
- Forum des associations : le retour des associations est plutôt positif
- Mme AUBRY CAPOULADE propose que la commune participe financièrement à la formation AGLCA pour les associations de la commune.

Séance levée 22h30.